

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-532
Devis Date	24 octobre 2023
Valable jusqu'à	24 octobre 2023
Total	5 950,00 €

A l'attention de

Melike GUNEY
gnymelike63@gmail.com

Retrouvez les photos de votre villa pilotis aux Maldives [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Vols A/R QATAR AIRWAYS Départ de Genève le 23 avril 2024 à 16h10, arrivée le 24 avril 2024 à 07h50 aux Maldives (escale 1h50 à Doha), Retour le 1er mai 2024 depuis les Maldives à 23h40, arrivée à Genève le 2 mai 2024 à 08h00 (escale 6h10 à Doha).	1 398,32 €	1 398,32 €
1	DHIGUFARU ISLAND RESORT DHIGUFARU 7 nuits villa pilotis bodhanfulhu avec piscine privée pension complète (tous les repas sans les boissons) + transferts hydravion inclus 24 avril au 1er mai 2024 2 adultes	4 551,68 €	4 551,68 €

Sous Total	5 950,00 €
Tax	0,00 €
Total	5 950,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
